



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 31-08-2026 /

Dossier complet le : 31-08-2026 /

N° d'enregistrement : 022909/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'un ensemble immobilier : 242 a 254 avenue Jean Jaures / 3 - 15 Villa Mondesir
93700 DRANCY

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

NEXITY IR PROGRAMMES GRAND PARIS

Raison sociale

NEXITY IR PROGRAMME GRAND PARIS

N° SIRET

82435076300010

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LE GALL

Prénom(s)

Luc

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site d'operation se situe au Sud-Est de la commune de Drancy. Il prevoir la realisation d'un programme immobilier d'environ 10 383m² de surface de plancher, a destination de logements, comprenant environ 170 logements. Le projet se compose de batiments dont les hauteurs varient de R+1+A a R+4+A, implantes sur un niveau complet de sous-sol (R-1), complete par un niveau partiel de sous-sol (R-2) destine au stationnement. Parmi les 170 logements prevus, 30 logements seront des logements locatifs sociaux. Il est localise au Sud-Est du territoire communal de Drancy (93), a proximite des communes de Bobigny, de Bondy et de Blanc-Mesnil. Le site du projet est actuellement occupe par des habitations individuelles ainsi que par un ancien garage Toyota. La realisation du projet prevoit la demolition de 4 batiments, construits avant 1980. Le site est borde a l'Est par l'avenue Jean Jaures (D30), au Sud par des habitations et un lieu de culte, tandis que l'Ouest et le Nord sont principalement occupes par un tissu d'habitat pavillonnaire. Un parking est egalement present au Nord-Ouest du site.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants : - Developper de nouveaux logements repondant aux besoins de la population locale actuelle et a ceux des futurs habitants du territoire. - Perenniser la presence de la nature a travers l'amenagement d'espaces verts en coeur d'ilot et de quelques toitures vegetalisees. - Permettre une integration harmonieuse du projet dans son environnement en reduisant les fractures urbaines

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet prévoit : - La demolition des batiments existants sur la parcelle ; - La viabilisation du site, terrassement, aménagement des parkings sur un niveau de sous-sol et un deuxieme niveau de sous-sol partiellement, dispositifs de gestion des eaux pluviales, mise en place des reseaux, aménagement du site, etc. ; - La realisation de voies de circulations automobiles permettant de desservir l'acces au sous-sol ; - La construction des batiments a destination de logements.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet prévoit environ : - 10 383 m² de surface de plancher a usage d'habitat, pour environ 170 logements collectifs, dont 30 logements locatifs sociaux ; - Des parkings enterres sur un niveau complet (R-1), plus un niveau partiel de sous-sol a usage de stationnement (R-2), pour une contenance d'environ 212 places.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

CU 093029 25 A0315 du 04/07/2025. Permis de construire valant demolition. Dossier Loi sur l'Eau par declaration.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie parcelle Surface de plancher (logements) Emprise au sol des constructions Parking en sous-sol (un niveau complet R-1 et un niveau partiel R-2)	(4726, m²) (10383, m²) (2507, m²) (212, Places de stationnement)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 242 Voie : Avenue Jean Jaures

Lieu-dit :

Localité : 242 Avenue Jean Jaures 93700 Drancy

Code postal : 93700 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°27'41"E Lat. : 48°54'50"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le site de projet se situe sur deux zones du PLUi Paris Terres d'Envol : - Dans la zone U1A (Zone pavillonnaire) indice DDCBEA ; - Dans la zone U2d (Zone de centralité) indice DDCBDA. Il en résulte fait l'objet d'un certificat d'urbanisme (CU) n° 202002510215 en date du

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La commune de Drancy ne présente pas de ZNIEFF de type I et de ZNIEFF de type II. Le site de projet n'est donc pas concerné par le classement ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 1 « Prairies humides au fort de Noisy a Romain ville » située à environ 3 km au Sud-Ouest du site de projet et la ZNIEFF de type 2 « Parc Départemental de la Courneuve » située à environ 4.2 km
En zone de montagne ?	☐	☒	L'arrêté de protection de biotope le plus proche est celui du Glacis du Fort de Noisy-Le-Sec, située à environ 3,2 km au sud du site du projet.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La commune de Drancy n'est incluse dans aucun périmètre de Parc Naturel Régional (PNR). Le PNR le plus proche est celui de l'Oise- Pays-de-France (FR8000043) située à plus de 10 km au nord. Le site du projet n'est donc pas concerné par un PNR.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	site de projet n'est pas concerne par un PEB. Il se situe dans le perimetre de la servitude aeronautique de degagement de l'aerodrome de Paris Le Bourget (Seine-Saint-Denis).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune de Drancy n'est pas couverte par un Plan de Prevention des Risques Naturels (PPRN). Elle est toutefois concernee par un risque d'exposition moyenne et forte de retrait-gonflement des argiles selon les secteurs.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Il n'y a pas de Plan de Prevention des Risques Technologiques prescrit, approuve ou prevu sur le territoire de Drancy, et donc sur le site de projet. Le site de projet n'est pas recense dans la base de donnees BASOL. Le site etudie ne fait pas partie de la base de donnees des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS). Le secteur le plus proche se situe a environ 1.3 au Nord-Est
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune se situe dans la ZRE de l'Albien. La commune se situe au droit d'une ou de plusieurs masses d'eau souterraine (MESO) : - La nappe d'Eocene du Valois de niveau 1 (Code national : HG104) ; - La nappe Albien-neocomien captif de niveau 2 (Code national : HG218).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site de projet ne se situe pas dans une proximité d'un site NATURA 2000. Le site de projet se situe entre 4,9 km et 10,2 km des différents sites du réseau « Sites Saint-Denis ».
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classé ne se situe sur la commune de Drancy. Le site inscrit le plus proche est la « cité-jardin et groupe scolaire du Globe », située à environ 7 km au sud-ouest du site de projet. Le site classé le plus proche est le « Parc des Buttes-Chaumont », situé à environ 6,5 km au sud du site de projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun captage à des fins de production d'eau potable, ni de périmètre de protection de captage ne se trouve dans la commune de Drancy. Le projet ne prévoit donc pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Le projet prévoit des places de stationnement en infrastructure. Une étude hydrogéologique - NPHE a été réalisée sur le site de projet (étude consultable en annexe facultative). Les conclusions sont reprises dans l'annexe facultative n°1. Le projet est soumis à un dossier « Loi sur l'eau » de type déclaratif. Ce dernier est consultable en annexe. Pour rappel, le projet prévoit la construction de bâtiments dont les niveaux finis sont estimés à environ 1,50 m au-dessus du niveau de la nappe phréatique.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les déchets de travaux seront essentiellement liés à la démolition des bâtiments existants et des aménagements extérieurs (stationnements, chaussée, stabilisés, etc.). Afin de réaliser les travaux de parking en sous-sol, des terres seront extraites. Les sols en place du site qui ne présentent pas d'anomalies pourront être réutilisés sur site ou hors site, sous réserve d'un contrôle exercé par un Maître d'œuvre spécialisé en terrassement.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	De par sa nature (construction de bâtiments), le projet nécessite l'apport de matériaux de construction issus de ressources naturelles du sous-sol (provenance hors site).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	De par sa nature (construction de bâtiments), le projet nécessite l'apport de matériaux de construction issus de ressources naturelles du sous-sol (provenance hors site).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera alimenté en eau potable depuis le réseau AEP.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site de projet s'inscrit dans un tissu urbain où le développement de la végétation est limité, l'intérêt pour la faune et la flore est faible (cf étude CERE consultable en annexe facultative). Il n'est pas concerné par des Espaces Boisés Classés (EBC), pas de continuités écologiques inscrites au SDRIF-E ni de réservoirs de biodiversité ou de continuités écologiques au SRCE. De plus, le projet prévoit de créer des espaces verts qui...
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrite(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone d'étude n'est pas concernée par un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 5 km. Les sites Natura 2000 sont situés à une distance suffisante pour exclure tout effet direct (physique ou biologique) du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Non, le projet, se situant sur une zone identifiée comme artificialisée au MOS 2025, n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Il n'y a pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques prescrit, approuvé ou prévu sur le territoire de Drancy, et donc sur le site de projet. Le site de projet n'est pas recensé dans la base de données BASOL. Le site étudié ne fait pas partie de la base de données des Secteurs d'Information sur les Sols. Le secteur le plus proche se situe à environ 1,3 au Nord-Est du site de projet (SD00062600101). Quelques sites...
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La ville de Drancy est concernée par une exposition moyenne et forte au risque d'exposition au retrait-gonflement des argiles. Le site de projet est concerné par une exposition forte et moyenne au risque d'exposition au retrait-gonflement des argiles. Le site est classé en zone 1 de sismicité faible. Le site de projet est concerné par des zones potentiellement sujettes aux...
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Une étude de pollution a été menée sur le site de projet en 2025 (étude consultable en annexe facultative). D'après les investigations menées sur le site de projet (voir étude de pollution de SMOEI consultable en annexe facultative).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En terme d'impact automobile, le projet prévoit la réalisation de 242 places de stationnement en infrastructures. En phase chantier, l'acheminement des matériaux, l'évacuation des déchets et les déplacements des engins pendant les travaux pourront impacter la circulation de manière temporaire. En phase exploitation, le gabarit des voies dans l'environnement ainsi que la création de la voie nouvelle devrait permettre
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet, à vocation résidentielle est d'envergure modérée. Il n'est pas de nature à générer des nuisances sonores significatives, en dehors des périodes de chantier : impact temporaire. De plus, les potentielles
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	D'après la carte bruit de « bruitparif », le site de projet se situe dans une zone relativement bruyante, plus particulièrement au Nord où il donne sur la départementale D30
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet est à vocation de logements et ne générera donc pas de nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé à proximité d'activités émettrices de gaz susceptibles de provoquer des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	En phase travaux, le projet n'est pas susceptible de générer des vibrations en dehors des périodes de chantier : impact temporaire. Une charte chantier sera mise en place avec des horaires à respecter
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	En phase exploitation du site, le projet n'est pas susceptible d'engendrer des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site de projet se situe en zone urbanisée, milieu déjà très fortement concerné et impacté par la pollution lumineuse. Lors de la phase travaux, toutes les opérations d'exploitation seront réalisées de jour afin de
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Inséré dans un environnement urbain, le site est exposé à ce titre par des émissions lumineuses issues des bâtiments situés sur les parcelles voisines et le long des voies
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase de chantier, l'utilisation d'engins entraînera le rejet de gaz d'échappement. Cet impact, non spécifique au projet, restera limité par l'utilisation d'engins récents et correctement réglés. En phase d'exploitation, les rejets augmenteront légèrement en raison de l'augmentation limitée du trafic.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	En phase chantier, un système sera mis en place afin de gérer les rejets des eaux pluviales et éviter toute pollution du milieu hydraulique superficiel et des aquifères sous-jacents
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	En phase exploitation, le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales respectera les règles du document d'urbanisme applicable de la commune. Les rejets seront effectués dans des réseaux adaptés

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	En phase chantier, des mesures seront mises en place afin de gerer les eaux pluviales ainsi que les eaux usees issues des bungalows de chantier. En phase exploitation, les effluents generes seront ceux d'une zone residentielle. Ils seront envoyes vers les reseaux adaptes aux types d'effluents (EP, EU).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, les entreprises de travaux assureront la collecte et la valorisation des dechets du chantier. Un Schema d'Organisation et de Gestion d'Elimination des Dechets (S.O.G.E.D.) sera elabore. Les terres polluees excavees en phase chantier seront evacuees en filieres adaptees. En phase exploitation, les locaux dechets seront dimensionnes en fonction des besoins de l'operation. Les locaux dechets seront amenees et
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La maitrise d'ouvrage veillera a l'insertion du projet dans son environnement et le projet ne devrait pas porter d'incidence negative sur le paysage alentour. Le site de projet n'est pas inscrit en perimetre de protection au titre des monuments historiques classes / inscrits : ni en site classe ou inscrit. Le projet ne porte aucunement atteinte au patrimoine. De fait, le paysage est aujourd'hui en partie marque par une zone d'activite presentant un bati
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site de projet est aujourd'hui en quasi-totalite impermeabilise. La fonction du site deviendra principalement residentielle avec un coeur d'ilot vegetalise. Aussi, le projet ne devrait pas engendrer de modifications sur les activites humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Une note intitulee « Presentation du projet et synthese des enjeux environnementaux sur le site du projet » est jointe en annexe. Elle presente notamment une synthese des projets connus dans l'environnement du site du projet. Ces projets sont situes dans un environnement relativement lointain du site. Aussi, il est estime que les incidences du projet identifiees au 6.1 ne sont pas susceptibles d'etre cumulees avec d'autres projets existants ou approuves.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

En annexe est jointe une note « Presentation du projet et synthese des enjeux environnementaux sur le site de projet » et les etudes realisees dans le cadre du projet sont jointes en annexes facultatives.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La conception du projet s'inscrit dans une demarche environnementale : - Les batiments repondront a la reglementation thermique en vigueur, contrairement aux batiments d'activites actuels vieillissants. - Des mesures seront mises en place en phase chantier afin de reduire son impact sur l'environnement. - La gestion des eaux pluviales sera notamment conforme au document d'urbanisme applicable. - Les terres eventuellement concernees par la presence de potentiels polluants seront evacuees dans les filieres adaptees. - Le projet participera a la desartificialisation du site par la creation notamment d'un coeur d'ilot vegetalise, permettant notamment le developpement d'une biodiversite sur le site. Les mesures d'evitement ou de reduction des effets negatifs notables du projet sur l'environnement sont detaillees dans l'annexe facultative n°1 « Presentation du projet et synthese des enjeux environnementaux ».

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'état actuel du site (impermeabilisation quasi-totale des sols), de sa situation au sein d'une zone déjà urbanisée, de son éloignement des zones environnementales sensibles et des mesures envisagées pour limiter les impacts sur l'environnement (voir annexe facultative n°1), il apparaît que le projet peut ainsi être mis en œuvre sans qu'une procédure d'évaluation environnementale au sens du Code de l'Environnement soit requise. Le site, aujourd'hui occupé par des activités, sera valorisé par un projet immobilier avec des espaces végétalisés de qualité (cœur d'îlot végétalisé) qui joueront notamment un rôle dans l'amélioration de la biodiversité et dans la création d'îlots de fraîcheur.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

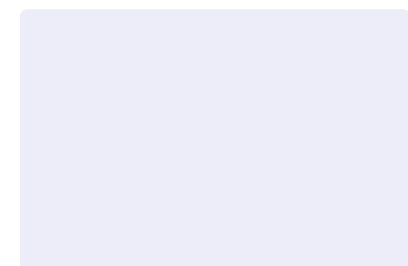
Nom LE GALL

Prénom Luc

Qualité du signataire Directeur regional IDF

À Asnieres-sur-Seine

Fait le 31-08-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)